

L'état du commerce agro-alimentaire en Afrique de l'Ouest 10 ans après la crise

Fabien Tondel (ft@ecdpm.org), Sayouba Ouédraogo

LE COMMERCE ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST a évolué depuis 2008. La région est restée déficitaire pour son solde alimentaire, important toujours plus de denrées, et ses relations avec l'UE et les pays émergents se sont renforcées. Cet article revient sur ces aspects et plaide pour un rééquilibrage des relations commerciales.

► Fabien Tondel est chargé de mission à l'European Centre for Development Policy Management (ECDPM).

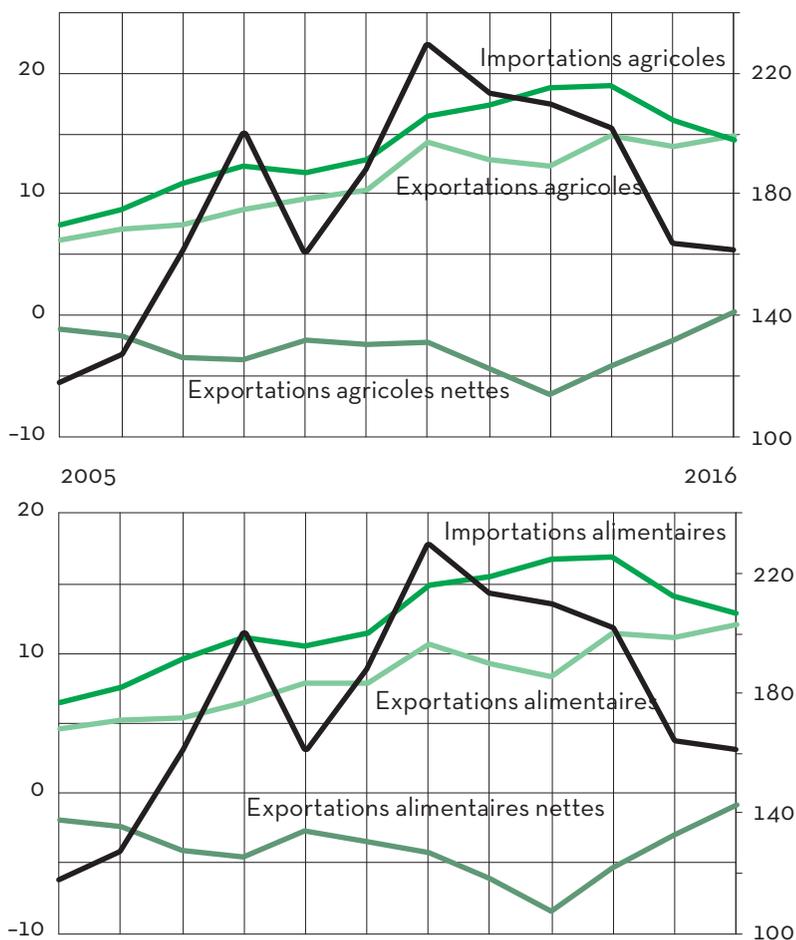
► Sayouba Ouédraogo est enseignant-chercheur au Centre d'études, de documentation et de recherche économiques et sociales (CEDRES), Université de Ouaga II.

B IEN QU'ÉTANT GÉOGRAPHIQUEMENT ÉLOIGNÉE des sources principales de la crise des prix alimentaires de 2008 (voir pages 6-9), l'Afrique de l'Ouest (AO) en a subi les conséquences immédiates (la flambée du prix du riz) et à plus long terme (l'inflation des prix alimentaires). Cela est en grande partie dû à la forte dépendance des pays ouest-africains aux marchés internationaux.

Un rééquilibrage du solde alimentaire ? Les échanges agricoles et alimentaires de l'AO avec le reste du monde ont continué à croître après 2008, à l'image de la croissance du commerce mondial. Les valeurs des exportations et des importations de la région ont augmenté à un rythme soutenu. La hausse rapide des prix internationaux de produits d'importation majeurs pour les pays ouest-africains (céréales, produits laitiers et huiles végétales), a notamment fait grimper leurs factures alimentaires. Ainsi, le solde

commercial alimentaire est devenu largement négatif entre 2007 et 2014. Grâce à une baisse de la valeur des importations alimentaires entre 2014 et 2016, le déficit commercial s'est réduit à un peu plus de 800 millions de dollars en 2016 (un peu moins qu'en 2005). Le facteur clé de ce rééquilibrage a été la baisse progressive des prix internationaux entre 2011 et 2016, conjuguée à une évolution favorable des cours des produits agro-alimentaires d'exportation pour les pays ouest-africains, celle-ci étant certainement liée à la reprise économique mondiale après la crise financière et économique. Bien qu'ayant pâti en temps de crise de sa dépendance aux marchés alimentaires internationaux, l'AO a ensuite bénéficié de la réponse de l'offre sur ces marchés, ainsi que de l'expansion de la demande pour ses produits d'exportation. Cela témoigne des risques liés à une ouverture importante du marché régional, mais aussi des bénéfices de l'accès aux marchés extrarégionaux.

Dans un contexte d'augmentation et de diversification de la consommation alimentaire, surtout en milieu urbain, la région est restée nettement déficitaire en blé, riz et lait, pourtant denrées de base. Les importations ont continué à croître après 2008 malgré une augmentation sensible de la production régionale. Le déficit commercial pour ces produits s'est en fait creusé au même rythme que la croissance de la population. La politique commerciale commune de la Cédéao, entrée en vigueur en 2015, protège très peu le marché régional pour ces trois produits (le tarif extérieur commun est de 20 % pour la farine de blé, 10 % pour le riz, et 5 à 10 % pour la poudre de lait). Étant donné les besoins grandissants et la montée de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans les villes, les dirigeants publics sont poussés à se reposer sur les importations au lieu de réformer structurellement les filières locales et régionales. Même si certains États ont renforcé la protection de leurs marchés domestiques après la crise, en utilisant d'autres instruments commerciaux, dans le cadre de stratégies de développement de la production locale, la tendance ne s'est pas inversée. D'autres facteurs sont intervenus comme la baisse du cours de la poudre de



Commerce agricole et alimentaire de l'Afrique de l'Ouest

Source : FAOSTAT. Commerce : en milliards de dollars courants sur l'axe de gauche; Indice des prix alimentaires (noir) : axe droite.

Note : Les données sont pour la Cédéao, le commerce alimentaire exclut les produits halieutiques.

Importations nettes de produits alimentaires de base pour la Cédéao

Source : FAOSTAT. En indice (base 100 = 2005)

Note : Les importations de blé comprennent la farine, les importations laitières sont en équivalent lait.

lait due à l'abolition des quotas laitiers en Europe, la baisse des importations chinoises et l'embargo russe sur les importations européennes.

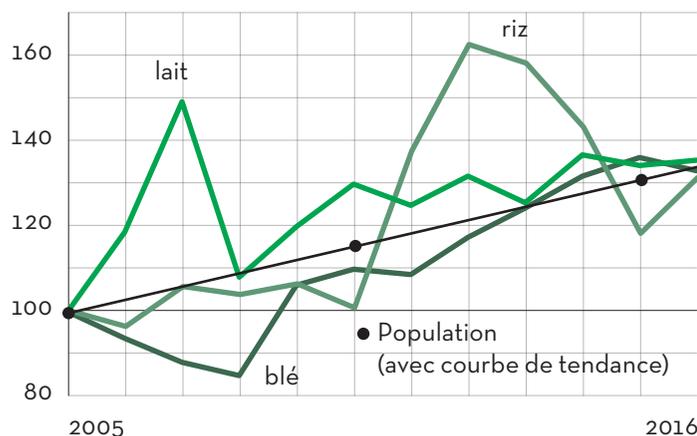
Un renforcement des relations commerciales avec l'UE.

Dans la période d'après-crise, l'Union européenne (UE) est restée le premier partenaire commercial de l'AO, loin devant la Chine et l'Inde. Une grande partie du commerce agro-alimentaire de l'AO avec l'extérieur (surtout pour les exportations) se fait avec l'UE. Les pays ouest-africains exportent vers l'Europe des produits agro-alimentaires non, ou peu, transformés (cacao surtout, mais aussi fruits tropicaux, noix, épices et légumes), et importent depuis l'Europe des denrées de base (blé, poudre de lait, viande de volaille et légumes) et des préparations alimentaires (aliments infantiles, etc.). L'entrée en vigueur éventuelle de l'Accord de partenariat économique (APE) entre l'AO et l'UE pourrait renforcer cette structure des échanges en abaissant les tarifs à l'importation pour la farine de blé et le lait à 5 %. Toutefois, entre 2007 et 2017, le solde commercial agro-alimentaire positif de l'AO avec l'Europe a augmenté, passant d'environ 900 à 1 800 millions d'euros.

La région a bénéficié d'une forte demande internationale tirée par les importations agricoles (notamment de coton) et alimentaires des économies émergentes (Chine, etc.), après 2008. La bonne performance des exportations agricoles a probablement permis à une partie des ménages ouest-africains d'endurer des prix élevés pour les produits alimentaires. Mais la demande de produits agricoles ouest-africains n'a pas bénéficié à tous les acteurs. Certains transformateurs locaux ont rencontré des difficultés à s'approvisionner en matières premières. Au sein de la région, les pays sahéliens, enclavés, n'ont pas bénéficié du même accès aux marchés internationaux que les pays côtiers, ou n'ont pas eu les ressources nécessaires pour s'insérer dans des filières agro-alimentaires porteuses au niveau international. Les ménages pauvres, ruraux et urbains, ne participant pas à ces filières ont souffert des prix relativement élevés des denrées.

La persistance d'entraves au commerce régional.

Le développement de circuits de commercialisation des produits agro-alimentaires entre les zones de production et les marchés de consommation au sein de la région a été entravé par de multiples obstacles. Bien qu'elles ne représentent pas l'ampleur du commerce transfrontalier informel, les données de la Cnuccd indiquent que la part du commerce intra-africain dans le commerce des produits alimentaires total a faiblement progressé entre les années 1990 et 2010. Malgré les avancées de la politique agricole de la Cédéao, la coopération entre les pays ouest-africains dans ce domaine demeure limitée et les cas de filières agro-alimentaires structurées y sont encore rares.



Pallier les déséquilibres commerciaux. Dans le cadre des relations entre l'Afrique et l'Europe, une nouvelle approche semble se dessiner pour répondre à ces déséquilibres commerciaux. La Commission européenne a indiqué à plusieurs reprises sa volonté de renforcer l'appui au commerce intra-régional en Afrique. En septembre 2018, le Président de la Commission, Jean-Claude Juncker, a proposé la mise en place d'une « nouvelle alliance » avec l'Afrique pour promouvoir l'investissement et la création d'emplois. Cette initiative s'appuierait sur le plan d'investissement externe lancé en 2016, dont les secteurs prioritaires incluent l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire, pour accroître les investissements et les financements privés dans des filières porteuses, en particulier en AO.

L'essentiel se situe néanmoins au niveau des politiques publiques ouest-africaines. Le développement d'une économie agro-alimentaire régionale plus équilibrée requiert une approche cohérente à plusieurs niveaux. À l'échelle nationale, les États doivent mettre en œuvre des stratégies multisectorielles (aux niveaux de la production, la transformation et la distribution), impliquant des réformes économiques et fiscales coordonnées, facilitant le développement de filières compétitives dans le marché régional et permettant aux producteurs d'obtenir des prix rémunérateurs. Les incitations aux investissements privés devront être accompagnées de mesures de soutien adéquates envers les acteurs économiques vulnérables (petites entreprises agro-alimentaires, ménages pauvres, femmes et jeunes), notamment dans les zones enclavées ou instables, où les infrastructures et les services publics sont peu développés, et où les indicateurs de sécurité alimentaire et nutritionnelle se sont détériorés.

Au niveau régional, les acteurs ouest-africains doivent faire face aux politiques commerciales de leurs partenaires internationaux qui peuvent être en contradiction avec leurs stratégies de développement et leurs processus d'intégration économique régionale, en privilégiant un régime commercial commun et en évitant les incohérences avec leurs politiques sectorielles régionales. Le régime commercial doit mieux protéger les secteurs sensibles et réduire l'exposition des opérateurs économiques à une variabilité excessive des prix agro-alimentaires, tout en éliminant les entraves au commerce au sein de la région. Ce régime doit aussi faciliter l'accès aux marchés internationaux, notamment pour l'importation d'intrants et d'équipements et pour la mobilisation d'investissements responsables pouvant contribuer au développement des filières locales. ■